

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

INFORMATION - DECLARATIONS DE CANDIDATURES -

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Service de la légalité

Pôle des structures territoriales et élections

Les déclarations de candidature pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 seront reçues selon les modalités suivantes :

Lieu de dépôt :

Préfecture de l'Aveyron - site Foch

salle Dupiech

12000 Rodez (accès par la place Foch – se présenter à l'accueil)

Modalités de dépôt

Réception des candidats uniquement sur rendez-vous pris auprès pôle structures territoriales élections du service de la légalité!

- <u>du lundi 7 septembre au jeudi 10 septembre 2020</u> :de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures.
- le vendredi 11 septembre 2020 : de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 18 heures.

Le dépôt de candidature a lieu en présentiel. Le candidat doit être muni :

- d'une déclaration de candidature établie en double exemplaire (formulaire téléchargeable sur le site internet de la préfecture) et des pièces justificatives mentionnées dans la notice explicative annexée au formulaire.
- d'une déclaration concernant son remplaçant établie en double exemplaire (formulaire téléchargeable sur le site internet de la préfecture) et des pièces justificatives mentionnées dans la notice explicative annexée au formulaire.

Seuls des documents originaux seront ont acceptés.

Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par message électronique ne sera accepté.

Points d'information

Tout renseignement relatif au dépôt de candidature peut être obtenu auprès du pôle structures territoriales élections du service de la légalité

2 05 65 75 73 78 ou 05 65 75 73 70 ou 05 65 75 73 33

Un espace dédié à ces élections est ouvert sur le site internet de la préfecture http://www.aveyron.gouv.fr/elections-senatoriales-2020.

Textes officiels, arrêtés préfectoraux, formulaires et fiches pratiques sont consultables sur ce site.